

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 15 juin 2020

Conclusions de la séance du Conseil communal du 15 juin 2020

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 15 juin 2020, à 20h00, en présence de 39 membres après assermentations et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 a été accepté à l'unanimité..

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que modifié : ajout de « Nomination d'un délégué à l'AIDDEV » au point 8.

Préavis 01-2020 - **Adhésion à l'association des eaux de Chavannes-sur-Moudon, Lucens et Curtilles anciennement AEBCCS**
Adoption des nouveaux statuts

Après discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité moins 1 abstention :

- 1. d'accepter l'adhésion à l'Association des eaux de Chavannes-sur-Moudon, Lucens et Curtilles (AECLC);**
- 2. d'accepter les statuts de l'Association des eaux de Chavannes-sur-Moudon, Lucens et Curtilles.**

Préavis 02-2020 - **«Chemin de la Villaire», projet d'amélioration de la desserte forestière « Les Côtes d'Enhaut», Lucens**
Crédit demandé: Fr. 151'857.00 TTC

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du chemin forestier de la Villaire pour un montant global de CHF 151'857.00 TTC ;**
- 2. de financer et d'amortir ces travaux par le biais du fond de réserve général, compte N°9282.0, dont le solde actuel est de CHF 1'404'233.87, sous réserve d'acceptation du préavis N°05/2020 – Comptes et gestion 2019 ;**

3. de prendre en compte que les subventions fédérales et cantonales à hauteur de 70% du montant des travaux seront encaissées à l'issue des travaux et sur présentation des factures.

Préavis 03-2020 - Epuraton de la Moyenne Broye Statuts

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité moins 1 abstention :

1. d'adopter les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne Broye EMB.

Préavis 04-2020 - Modification du plan général d'affectation de la localité de Lucens – Classement en zone de moyenne densité d'une partie de la parcelle No 11290

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

1. d'approuver l'ensemble des propositions de réponse de la Municipalité aux oppositions formulées sous le chiffre 6.

Préavis 05-2020 - Comptes et Gestion 2019

Après discussion, le Conseil Communal décide par 31 oui, 3 non et 4 abstentions :

1. d'adopter les comptes communaux 2019 tels que présentés ;
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.
3. De ratifier le rapport et le travail de la commission de gestion et de lui donner décharge de son mandat sous réserve d'erreurs ou d'omissions.

Election du Bureau du Conseil juillet 2020 – juin 2021

Elections tacites (un seul candidat proposé pour chacun des postes)

Président	:	M. Cédric Duc	(U)
1 ^{er} Vice-président	:	M. Raphaël Hugonnet	(S)
2 ^{ème} Vice-président	:	M. David Sudan	(R)
Scrutateurs	:	M. Christophe Saladin M. Gilles Besson	(S) (R)
Scrutateurs- Suppléants	:	Mme Sylvie Goy M. Patrice Kibora	(U) (R)

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 22h20.

Conseil communal de Lucens

Le Président :



Jacky Chabloz



La secrétaire :



Barbara Duperrex